Mot du bourgmestre

Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,

L'été malmédien sera riche en événements culturels et sportifs. En ces moments difficiles pour notre économie, nous espérons que toutes ces manifestations, dont vous trouverez le détail à l'intérieur de cette brochure, attireront de nombreux visiteurs et qu'elles amèneront de bonnes retombées pour la ville et les villages.

La présente publication abordera par ailleurs deux importants dossiers communaux aui sont l'agrandissement et les transformations de notre hall des sports, ainsi que la problématique de la gestion des déchets.

Les travaux au hall des sports débuteront dans le courant du mois de juin. Ils permettront de doubler la surface disponible et de donner à la fois plus d'espace et de meilleurs horaires aux nombreux clubs sportifs.

Il sera question ci-après de la redevance sur la collecte et le traitement des

L'augmentation des tarifs qui a été décidée par le Conseil communal était incontournable suite à l'adoption du décret « coût vérité » par le parlement wallon. Ce décret impose que les coûts engendrés par la collecte et par le traitement des déchets soient entièrement couverts par la redevance. La charge qui en résultera pour la population ne pourra être réduite que par une meilleure gestion des déchets par chacun d'entre nous.

Enfin, pour ce qui concerne la mobilité, rappelons que la société en charge du dossier a organisé une seconde réunion publique au début du mois de mai. Après les constats qui ont été exposés et après les échanges d'idées qui ont pu avoir lieu, elle devrait pouvoir nous proposer des solutions dès l'automne prochain.

Je vous rappelle que la présente brochure a pour but de vous informer au mieux sur la gestion communale. N'hésitez pas à nous interpeller sur l'un ou l'autre sujet que vous souhaiteriez y voir développer. Les services communaux et les mandataires seront toujours à l'écoute de vos idées.

Je vous souhaite une bonne et agréable lecture.

André DENIS, Bourgmestre



Information sur le radon

Une seconde campagne de mesure du radon sera effectuée fin septembre 2009. en collaboration avec l'AFCN (Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire). Les habitants qui le désirent pourront abtenir des boîtes de mesure auprès de notre

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dans les informations

Sommaire

La gestion des déchets

La chapelle Fischbach

Mise en place d'un Proxibus

Les écoles communales

Agrandissement du hall sportif p. 10 et 11

> Agenda p. 11 et 12

La nouvelle réglementation sur les bals publics

Piscine Communale "Mon Repos"

> Violence conjugale: Tolérance zéro

Le Conseil Communal des Enfants

Bulletin Communal no 9

Editeur Responsable: André BLAISE Graphisme: Philippe GIELSON Impression: Imarco, Les Ateliers du Relais asbl.

Ont aussi collaboré à ce numéro : Raymond JACOB, Luc NELLES, P. Léonardi,...

> Photos: Remerciements à Georges KORWOLF et Raymond JACOB

Ce bulletin d'informations paraît 4 fois par an et est envoyé en toutes boîtes sur la commune de Malmedy (5.800 exemplaires).

Il est également consultable sur le site de la commune: www.malmedy.be.

Des nouvelles du

plan communal de mobilité

Le plan communal de mobilité de Malmedy comporte 3 phases (état des lieux, objectifs de la commune, plan d'action). Les deux premières phases viennent de se clôturer et ont été présentées à la population ce lundi 27 avril à la salle du Monastère, Voici, dans les grandes lignes, ce qui a été exposé :

Etat des lieux:

- -84 % de la population vit à moins de 5 km du centre-ville :
- -La voiture est le mode de transport dominant au détriment de la marche et du vélo (infrastructures peu développées);
- -Transports en commun : mauvaise déserte des bus pour les villages, gare ferroviaires fortement éloignées;
- -Présence plus importante de personnes âgées dans le centre-ville ;
- -Taux de motorisation faible au centreville, élevé dans les villages ;
- -Vitesse élevée sur certains axes :
- -Transit important sur l'axe avenue des alliés vers avenue Monbijou dans les deux sens d'où problèmes de congestion importante aux heures de pointe;
- -Stationnement : 1000 places de stationnement au centre-ville (23 % payantes), le taux d'occupation de ces emplacements étant de 70 % durant la iournée :
- -Ecoles : 60 % des élèves habitent à moins de 4 km de leur école alors que 55 % d'entre-eux s'y rendent en voiture (marche à pied : 25 % pour les écoles du centre-ville, 10 % pour les villages);
- -Poids lourds: 1200 camions par jour traversent la commune ;

Objectifs généraux :

- -Amélioration du cadre de vie :
- -Développement économique et touristique:
- -Renforcement du commerce dans le
- -Amélioration de la mobilité douce pour tous;

- -Développement des transports en commun:
- -Sécurité routière

Objectifs à court terme :

-Fluidifier le trafic en entrée de ville ;

- -Diminuer de 30 % la circulation automobile dans le centre-ville :
- -Relier le RAVeL à tous les villages proches.

Lors de la soirée du 27 avril dernier, le



- -Eliminer le trafic de transit dans les rues à vocation résidentielle ;
- -Adapter progressivement l'offre en stationnement;
- -Sécuriser les abords des écoles ;
- -Favoriser le stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Objectifs à moyen et long terme :

- -Changer les habitudes de mobilité : -Accroître le partage de l'espace public en faveur des usagers faibles;
- -Eliminer les risques d'accident aux abords des écoles ;
- -Diminuer le trafic automobile dans le centre.

Objectifs chiffrés:

- -Diminuer de 50 % l'utilisation de la voiture pour les déplacements scolaires:
- -0 accident aux abords des écoles :

public présent a pu émettre des remarques qui seront naturellement prises en compte.

Dans la dernière phase, les objectifs seront analysés de manière globale par le bureau d'études afin de donner les grandes orientations du plan de mobilité, celles-ci seront traduites en actions à réaliser sur le terrain (travaux de voirie, mise en place de panneaux. campagnes de sensibilisation, ...).

En septembre une dernière réunion de consultation aura lieu. Lors de cette soirée, le bureau d'études vous développera les différentes mesures et actions qui auront été retenues par le comité technique d'accompagnement et recueillera vos dernières suggestions. Alors rendez-vous en septembre ...

Communiqué du CPAS

Consignes importantes pendant les fortes chaleurs.

- -Boire au moins 1,5 litre d'eau par jour
- -Eviter de sortir et de faire des efforts violents entre 11h et 16h
- -Fermer les fenêtres et les tentures pendant la journée
- -Si vous vous sentez mal, n'hésitez pas à appeler votre médecin
- -En cas de problèmes vous pouvez contacter le CPAS (080/799.730)

ou la maison de retraite (080/440.790)

La gestion des déchets

Lors du conseil communal du 23 avril 2009, les montants de la redevance « déchets » ont été revus. Dorénavant, les ménages devront s'acquitter d'un forfait annuel variant en fonction du nombre de personnes composant le ménage. Ce forfait comprend un nombre déterminé de sacs gratuits (voir tableau ci-dessous). Tout rouleau supplémentaire de 10 sacs bio coûtera 5,00 €, tandis que le rouleau de 10 sacs pour matières résiduelles coûtera quant à lui 10,00 euros. Cette mesure est souhaitée par le Région wallonne, en vertu du principe « pollueur payeur ». La commune a également retenu une série de mesures particulières applicables, entre autres, aux ménages avec enfants mineurs, pour les personnes produisant des quantités exceptionnelles de déchets liées à un problème de santé etc. (pour les détails voir le règlement taxe déchets article 5 & 7). Par ailleurs la commune a doublé le montant de la prime pour la fréquentation du parc à conteneurs qui s'élève dorénavant à 12,50 euros pour les isolés et à 25,00 euros pour les gutres redevables.

H		
TYPE DE REDEVABLE	FORFAIT ANNUEL	NOMBRE GRATUIT DE SACS
Ménages d'une personne, profession libérale exercée à domicile et Asbl.	82,00 €	Pour les années paires : 20 fraction résiduelle et 30 fraction organique. Pour les années impaires 20 fraction résiduelle et 20 fraction organique
Ménages de 2 personnes ou plus, secondes résidences et petits com merces.	164,00 €	40 fraction résiduelle et 50 fraction organique
Autres com merces déclarant déposer maximum 4 sacs par semaine	208,00 €	50 fraction résiduelle et 60 fraction organique
Autres com m erces qui déposent plus de 4 sacs par sem aine	408,00 €	100 fraction résiduelle et 120 fraction organique
Forfait m inim um pour les ménages ou sociétés qui adhérent à un contrat d'enlèvem ent des im mondices par une société privée	59,00 €	pas de sacs gratuits

Une mesure incontournable

2008, la Région wallonne impose aux communes de couvrir les dépenses liées à la gestion des déchets par les recettes de la taxe «déchets». C'est ce qu'on appelle le «coût-vérité». Si le rapport n'atteint pas 80% en 2009 ; 85% en 2010, 90% en 2011 et 95% en 2012, la Région wallonne ne subsidiera plus certains services tels les collectes de papiers/cartons, de matières organiques ainsi que les actions de prévention.

Objectifs:

que chacun prenne conscience que : -gérer les déchets a un coût pour l'environnement mais aussi pour notre portefeuille;

-la priorité est de réduire les déchets à la source, le meilleur déchet étant celui qui n'existe pas.

Des frais de gestion qui augmentent

Au niveau de notre commune, l'ensemble des coûts inhérents à la gestion de nos déchets peuvent être regroupés en 5 catégories:

La gestion des parcs à conteneurs, les collectes en porte-à-porte, le traitement des déchets, la taxe sur l'enfouissement et, enfin, l'achat des sacs. Depuis cette année, la Région

Au travers de l'Arrêté du wallonne nous demande également de Gouvernement wallon du 5 mars tenir compte des frais de gestion administrative.

> Concrètement, entre 2007 et 2009. nos frais en matière de déchets sont passés de 45,49 € par équivalent habitant à 62,18 € par équivalent habitant; soit 37 % d'auamentation.

> Quels sont les postes en augmentation? Tout d'abord, les collectes en porte-àporte ainsi qu'une partie des installations de traitement (parcs à conteneurs et usines) subissent l'indexation liée au coût de la vie. Ensuite, la réduction des subsides régionaux (passants de 85 % à 22 %) pour les nouveaux investissements relatifs à la modernisation des installations de traitement d'Idelux et le développement de nouvelles filières de recyclage reporte ces charges sur les communes. Enfin, une taxe Région wallonne de 20 € par tonne frappe depuis 2008 les quantités de déchets déposées en Centre d'Enfouissement Technique (CET), comme les encombrants non valorisables et la fraction résiduelle bio séchée.

Ceci ayant pour conséquence, comme le montre le graphique ci-après, une auamentation des frais de traitement et de la taxe sur la mise en CET : le traitement de nos déchets (taxe comprise) représente aujourd'hui 40 % du coût total de la gestion de nos déchets, contre 32 % il y a deux ans à

90% en 2011 95% en 2012

Les dépenses de la commune en

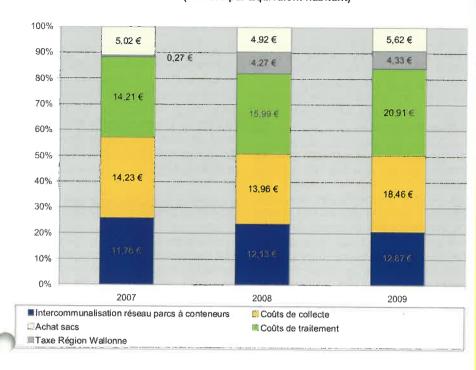
En cause :

des subsides moindres pour

· la taxe régionale de 20 € / tonne de déchets déposée en



Commune de Malmedy - Répartition des coûts liés à la gestion des déchets (en euro par Equivalent habitant)



Une gestion des déchets qui coûte mais qui préserve l'environnement

Afin de protéger au mieux l'environnement, la Région wallonne a adopté des normes sévères pour la gestion des déchets. Pour pouvoir les respecter, Idelux, ayant par ailleurs mis en place un système de management par la qualité, doit mettre en œuvre des techniques de traitement de déchets très pointues :

- protection et surveillance accrue des CET (centre d'enfouissement technique); développement de nouveaux outils :
 - -réseau de dégazage des CET couplé à la production d'électivité verte ; -unité de biométhanisation des matières organiques avec production
 - d'électricité verte : -préparation de combustibles normés pour la valorisation énergétique des
 - déchets résiduels, ...
- développement de nouvelles filières de recyclage.

Ces technologies visant à protéger l'environnement ont un coût qu'il faut répercuter aux producteurs de déchets que nous sommes.

Le citoyen peut contribuer à enrayer les coûts liés à la gestion des déchets

Par de petits gestes qui comptent : la prévention, le réemploi, puis le tri des déchets et leur dépôt au parc à conteneurs, et qui permettent de réduire considérablement la quantité de déchets collectée en porte-à-porte. Et souvenezvous : sur chaque déchet recyclable qui atterrit, par erreur, dans la poubelle transparente la Région Wallonne inflige une taxe à hauteur de 20 € la tonne...

Il est donc essentiel d'opérer un tri très sérieux de nos déchets, en particulier en séparant la fraction organique de la fraction résiduelle et en réduisant au maximum ces déchets « résiduels » destinés au sac gris.



En 2008, chaque équivalent habitant (EH) de Malmedy a produit:

119,32 kg de déchets résiduels dépôsés dans les sacs transparents,

91,04 kg d'encombrants apportés

11,81 kg d'encombrants collectés en porte-à-porte,

12,02 kg d'inertes.

C'est plus de 234 kg/EH qui ont été enfouis au centre d'Enfouissement Technique de Tenneville

En 2008, chaque équivalent habitant (EH) de Malmedy a produit:

51,99 kg de papiers et cartons,

29,32kg de verres,

8,28kg d'emballages PMC

7,01kg d'encombrants malliques

28,65kg d'encombrants bois

43,32 kg d'inertes "Recylux"

14,21kg dans les autres filies du

C'est plus de 182kg/EH qui ont été



En 2008, chaque équivalent habitant (EH) de Malmedy a produit:

38,21 kg de matières organiques, déposées dans les sacs bio,

123,57 kg de déchets verts, pelouses et branchages, apportés

C'est plus de 161 kg/EH qui ont été valorisés en compost

La chapelle Fischbach

Mais d'où vient la Chapelle grand nombre était déjà devenu Fischbach?

Les auteurs anciens romançaient son oriaine comme suit : « A la fin de 1826, M. Derondchêne, un tanneur de Malmedy, s'égara en Fagne au cours d'une partie de chasse. La nuit approchait, la neige tombait, le vent faisait rage ... Le malheureux se voit perdu. Il tombe à genoux, invoque la Vierge, et voilà que des abois se font entendre à quelque distance. Il crie, il appelle, marche dans la direction des aboiements et bientôt, il est recueilli par les habitants de la Baraque Michel, où il trouve bon feu et bon gîte ».

M. Derondchêne aurait alors émis le vœu de voir construiré une chapelle près de cet endroit. Et ce serait son gendre. le chevalier Henri Fischbach, qui aurait accompli ce vœu. Cette version est cependant à côté de la vérité.

Une publication de 1860 de l'historien Auguste Neven nous rapporte les faits exacts : « Un des désirs que [le riche marchand tanneur malmédien] Henri Toussaint Fischbach caressait avec le plus d'ardeur était celui de voir procéder au défrichement en grand des Hautes Fagnes, ces immenses landes qui s'étendaient dans les environs de Malmedy.



victime, il résolut de faire construire au point culminant une chapelle à Notre-Dame de Bon Secours , afin de servir comme point de direction aux malheureux égarés ».

Par une inscription murale de la chapelle, on sait que dès 1827, Henri Fischbach avait déjà fait élever à ses frais, au même endroit, une tour dans laquelle il avait fait placer une cloche que devaient agiter les tenanciers de la Baraque Michel, en cas de nécessité. Tout comme ils devaient alimenter le fanal destiné à servi de repère pour les égarés. De 1827 à 1836, 93 personnes furent ainsi sauvées.

Henri Fischbach était pour lors Conseiller de Ville à Malmedy, et c'est tout normalement auprès de l'Administration communale de Malmedy qu'il va introduire début 1830, une demande en vue d'obtenir « la concession d'un journal de terrain communal, à l'extrême frontière de la Mairie, vis-à-vis de la Baraque Michel, sur le route d'Eupen, à l'effet d'y bâtir à ses frais une chapelle pour y dire la messe, et d'employer le surplus du terrain à une belle plantation d'arbres qui l'entoureraient ».

Et comme le rapporte la Chronique



Voici les fondateurs de la chapelle Fischbach : le marchand tanneur malmédien, né à Stavelot, Henri Toussaint Fischbach et son épouse Anne Marie Hubertine Derondchêne, fille du marchand tanneur malmédien Toussaint Félix Derondchêne.

A l'occasion de ses études sur cette entreprise, pendant une des visites qu'il avait voulu faire [en 1826] dans ce véritable désert placé entre Malmedy et Eupen, s'étant égaré dans les bruyères sans chemins, il y avait erré jusqu'à un entier épuisement, et ne fut sauvé que d'une manière providentielle du danger imminent de succomber aux fatiques et à la faim.

Voulant prévenir pour l'avenir les mêmes périls aux voyageurs dont un parchemin.

Communale, « c'est le 12 juillet 1830 que Henri Fischbach lui-même posa la première pierre de l'édifice, « aux applaudissements d'une foule de braves laboureurs accourus de tous les points de la contrée, pour rendre hommage à la piété de cet excellent citoyen ».

Une boîte en plomb fut scellée dans la pierre, contenant des reliques des saints Remacle, Faustin et Firmin, ainsi que des médailles et monnaies de l'année, et le procès-verbal de la cérémonie sur

La chapelle sera finalement inaugurée le 14 juillet 1831 ; elle deviendra propriété de la fabrique d'église le 7 janvier 1854. Suite à la construction de la route Malmedy - Eupen, achevée en 1856, ce point de repère en fagne devint augsi inutile et le curé de Xhoffraix fera enlever le fanal en 1864.

Une chapelle en péril.

Malheureusement, la Chapelle Fischbach – isolée et sans surveillance – devint très vite la proje des vandales de tous poils. Au point que dès 1882, le Conseil de Fabrique de Xhoffraix décida la construction d'un avant-corps protecteur. En voici les motivations :

« Fermée pendant de longues périodes, 🦱 la chapelle en fagne recoit la visite de nombreux pèlerins inconnus auxquels on ouvre la porte pour la refermer ensuite. Laissés sans surveillance, ces aens commettent des actes inconvenants et l'on peut voir sur les murs intérieurs quantité de noms et de dessins dont les plus récents blessent la moralité. Le tronc pour les offrandes a été violemment fracturé à de multiples reprises et son contenu dérobé.

Pour prévenir ces actes fâcheux, le Conseil de Fabrique a décidé de construire, du côté ouest de la Chapelle. un avant-corps en moellons muni d'une solide porte d'entrée qui sera ouverte le matin et refermée le soir. De la sorte, la solide porte à grille de la chapelle même restera fermée et les pèlerins, qui ne pourront plus y avoir accès, pourront jeter un coup d'œil à l'intérieur à travers la grille et accomplir leurs dévotions dans l'avant-corps lui-même.

De la sorte, la chapelle sera protégée des intempéries du côté ouest et se trouvera agrandie durant les offices. L'avant-corps sera surmonté d'une tour où sera transférée la cloche existant actuellement »

Cette construction eut effectivement lieu, mais on ne peut pas vraiment affirmer que la chapelle en fut mieux protégée pour autant. Elle a subi les injures du temps et des déprédations, elle est toujours debout, ... mais jusques

Raymond JACOB

L'intervention de la ville dans les travaux de rénovation de la chapelle FISCHBACH.

Les membres du Collège et du Conseil communal de Malmedy sont parfois interpelés à propos de l'état de la chapelle FISCHBACH. Des concitoyens toit de l'église de XHOFFRAIX était lui et des amis de la Fagne se demandent pourquoi la commune ne fait pas le nécessaire pour remettre ce bâtiment en

La première réponse à cette question est aue la chapelle fait partie du patrimoine de la Fabrique d'Ealise de XHOFFRAIX et que c'est à celle-ci qu'il appartient d'en assurer l'entretien. La Ville ne peut intervenir qu'indirectement, à travers les budgets et les subsides qu'elle octroie aux Fabriaues d'Ealise.

Fin 1993, à la demande du Président de la Fabrique d'Eglise et pour éviter que la chapelle ne continue à se dégrader, le Collège Echevinal avait chargé le service technique communal de procéder à la réfection du toit. Mais à peine ces travaux avaient-ils débuté qu'ils furent arrêtés par la Fabrique d'Eglise ellemême argumentant que le bâtiment est classé et que sa réfection et sa rénovation sont soumises à des euros HTVA. procédures strictes. C'est ainsi que le Collège a malheureusement dû arrêter

allés au-delà de la couverture de

Lorsqu'il s'avéra, en 2001-2002 que le aussi en mauvais état et que des travaux devaient être effectués d'urgence, le Conseil de la Fabrique d'Eglise a demandé au Collège Echevinal d'affecter l'intervention communale initialement prévue au budget extraordinaire de la Fabrique pour la réfection de la chapelle.

En date du 6 décembre 2004, Michel DAERDEN signe l'Arrêté de subventionnement pour l'exécution des travaux de restauration de la Chapelle Fischbach.

Les parts d'intervention financière sont fixées comme suit :

Région wallonne : 59 % soit 2.926, 35 euros HTVA

Province: 1 % soit 49, 59 euros HTVA Commune: 40 % soit 1983, 98 euros HTVA. Cette somme était prévue au budget 2005

Total des travaux du lot 1 : 4.959,92

Une deuxième promesse de subsides de les travaux et que ceux-ci ne sont pas la Région Wallonne a été octroyeée le 20

janvier 2009 pour les lots 2 à 5: charpente, couverture et zinguerie, ferroneries et vitreries et maconneries. Celui-ci est de 73 197,31 €. La ville de Malmedy interviens pour 40% et la province pour 1% de la dépense.

Il est à savoir que les subventions reçues pour la rénovation de cette dernière n'ont d'aucune manière été utilisées à d'autres fins.



Edifiée à une époque où il n'existait encore en fagnes que de vagues chemins de campagne où l'on s'égarait facilement par mauvais temps. la chapelle construite en 1830-1831 à l'initiative de Henri Toussaint Fischbach était en fait seulement le bâtiment presque carré que l'on voit à droite de la photo.

La Ville de Malmedy met tout en œuvre pour multiplier les stages et les espaces d'accueil extrascolaire au sein de la commune.

C'est ainsi que durant les vacances de Pâques 2009, de nombreux stages ont été organisés permettant aux enfants de passer d'excellents moments. Les parents étaient, eux aussi, ravis de trouver des espaces de qualité dans lesquels ils pouvaient laisser en toute confiance leurs enfants de 8h à 17h.

Cette année, en plus des clubs et des associations sportifs, la Ville de Malmedy a fait appel à l'association ESN « Eveil – Sport – Natation » reconnue par l'ONE et qui doit donc veiller à respecter certaines conditions:

-possibilité d'accueillir les enfants dès 8h et jusque 17h;

-formation obligatoire des animateurs qui sont souvent déjà professionnels (enseignants, éducateurs, professeurs de gym, ...);

-coûts accessibles (déductibles des contributions et avantages des Mutuelles);

-mise à disposition de locaux et



d'infrastructures adaptés aux âges des enfants.

Une équipe de 12 animateurs ont merveilleusement encadré les 120 enfants et jeunes âgés de 2 ans et demi à 12 ans. Diverses animations ont été proposées : danse, expériences scientifiques, multisports, création d'instruments de musique, atelier de cuisine, bricolage, ...

Pour couronner cette magnifique semaine, un mini-spectacle a été organisé afin de montrer aux parents ce que leurs petites têtes blondes avaient appris et créé.

Vu le succès rencontré par tous ces stages, une brochure vient à nouveau d'être éditée annonçant ainsi le programme d'été. Plus de 50 stages y sont proposés.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Madame Nathalie Art. coordinatrice de l'accueil extrascolaire.

Voici ses coordonnées : 080 / 799.633 0473/588.892 nathalie.art@publilink.be

Mise en place d'un PROXIBUS dès le 29 juin prochain sur nos routes

Le PROXIBUS, limité au périmètre d'une commune ou organisé en association avec les communes voisines, offre la possibilité de répondre à des demandes précises de mobilité, d'ouvrir de nouvelles destinations et de créer du lien social en permettant à leurs habitants de participer à des activités diverses.

D'une capacité de 30 places, ils sont équipés à l'arrière d'un plancher surbaissé qui autorise un accès aisé aux voiturettes et aux personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne les frais d'exploitation, le TEC met le véhicule à la disposition de la commune, assure celuici et prend en charge les frais relatifs aux gros entretiens. La commune prend en charge le ou les chauffeurs nécessaires ainsi que les petits entretiens, le nettoyage et le carburant du bus., Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, Philippe Courard, a décidé de soutenir le projet en accordant une subvention de 20 000 € par bus aux petites et moyennes communes, afin de faciliter l'engagement du premier chauffeur.

La principale motivation des communes est d'améliorer la mobilité des personnes Le proxibus de Malmedy assurera, du isolées et de connecter différents LUNDI au VENDREDI, des compléments villages.

Vous avez dit «PROXIBUS»?

les TEC pour lancer ce concept auprès des usagers potentiels.

Et chez nous comment fonctionnera-t-il?

La Ville de Malmedy, qui résulte de la

fusion en 1977 des anciennes communes de Bévercé, Bellevaux-Ligneuville et Malmedy, est composée de 38 villages.

La Ville de Malmedy souhaitait pouvoir offrir une possibilité de déplacements supplémentaires à ses administrés habitant les villages peu desservis par le

à l'offre de transport du TEC Liège-Verviers sur les lignes suivantes :

- C'est l'appellation qui a été retenue par Ligne 397 Malmedy Xhoffraix -Mont (sauf les mercredis scolaires) Malmedy 13.15 - Xhoffraix 13.35 Xhoffraix 13.35 - Malmedy 13.51
 - Ligne 595 Malmedy Lasnenville -Baugnez :

Baugnez 9.45 - Malmedy 10.10 Malmedy 12.20 - Baugnez 12.44 (sauf les mercredis scolaires) Baugnez 12.45 - Malmedy 13.10 Malmedy 16.25 – Baugnez 16.49 (sauf les lundis, mardi, jeudis et

vendredis scolaires)

- Ligne 845 Stavelot - Malmedy -Sourbrodt – Bütgenbach : Malmedy 13.49 - G'Doumont 13.59 G'Doumont 14.00 - Malmedy 14.08 Malmedy 17.12 - G'Doumont17.22 G'Doumont 17.22 – Malmedy 17.29





Les écoles communales : du terroir au monde!

Apprentissages:

Que ce soit dans le domaine de la lecture, dans celui des mathématiques auront réalisé un calendrier commun et en éveil, nous utilisons des méthodes qui respectent le rythme des enfants. Nous veillons à donner du sens aux apprentissages qui sont évalués de manière systématique et standardisée en fin de 2ème et de 4ème année primaires. Les enfants qui nous sont confiés sont préparés à réussir l'épreuve externe commune en fin de 6ème année primaire afin qu'ils puissent poursuivre avec succès leur cursus scolaire et prendre, dans l'avenir, une place active dans une société démocratique.

Allemand:

Actuellement des cours d'allemand sont donnés dès la 3ème maternelle (3 périodes). Le PO prend de nombreuses périodes à sa charge et dès la rentrée prochaine, nous participerons au projet Native Speaker » (échange d'enseignants entre les deux communautés).

Apprendre l'allemand à l'école, c'est aussi mettre ses connaissances en pratique et être plongé dans la langue! C'est ainsi qu'est né un jumelage entre une de nos écoles et l'école de Nidrum.



Sports:

Nous veillons à développer le goût de l'effort chez les enfants à travers le sport (natation, cross, gymnastique, patinoire, ski de fond, journée au Cereki pour les maternelles...) Dès la Notre enseignement communal offre maternelle, les enfants participent à des séances de psychomotricité données par des professionnelles.

Folklore:

«Pour résister aux vents forts, les grands arbres ont besoin de racines profondes.»

Le respect de nos traditions, de notre folklore et de notre riche culture wallonne est mis au centre des apprentissages que ce soit en participant à des fêtes locales ou à la journée des contes.

Ouverture:

Des classes participent au projet européen Comenius dont le thème est «

Vis ma vie de jeune Européen au auotidien ». Au bout du projet, les élèves avec leurs amis de Saragosse, Marans, Useldange et Perl. La première semaine de juin, une rencontre réunira des enfants des 5 écoles à Lultzhausen avec comme bouquet final un spectacle commun. D'autres se rendront à Schengen où ils rencontreront les jeunes Allemands de Perl.



Solidarité:

Depuis quelques années, une action est menée pour soutenir un centre d'enfants de la rue de Pondichéry dans le sud de l'Inde afin d'aider les responsables à faire fonctionner une école de devoirs et d'équiper les enfants en matériel scolaire.

Une classe travaille activement avec le Centre de jour (jardinage...), ce qui permet à nos enfants de poser un autre regard sur la personne handicapée.

Citoyenneté:

Les enfants participent au conseil communal des enfants, à des actions « propreté » dans la commune, à des expositions sur la nature...lls sont encouragés à pratiquer le tri sélectif.

aussi des possibilités de garderie, repas chauds, excursions, classes de dépaysement....



Inscriptions:

Ecoles de Géromont, Mont, Xhoffraix, Longfaye

Directeur: Dany Noël Géromont: Chemin du Léfa, 26

Tél.: 080 33 94 17 Le 7 ivin de 13h à 16h

Xhoffraix: le mercredi 1er juillet de 12 à

Géromont : le mercredi 1er juillet de 16 à 17h et le mercredi 26 goût de 12 à 13h Sur rendez-vous jusqu'au 3 juillet et à partir du 26 août 0499/107401

Ecole de Burnenville Directeur: Jean-Pierre Servais Rue St-Hilaire, 19 à Burneville Tél.: 080 33 94 18 Mercredi 1er juillet de 10 à 12 h ou sur RV au 0498/105501

Ecole communale de Malmedy - Ville. implantations du Centre et des Grands -Prés

Directeur: Thierry Zangerlé Ruelle des Capucins, 2 à Malmedy Tél.: 080/33 81 62 Jeudi 2 juillet de 16h00 à 18h00 et vendredi 3 juillet de 10h00 à 12h00. Mardi 25 août de 10h00 à 12h00, mercredi 26 août de 10h00 à 12h00 et

jeudi 27 août de 16h00 à 18h00 ou sur

Ecoles de Bellevaux et Ligneuville Directeur: Roger Remacle Inscriptions à l'Ecole de Ligneuville -le mercredi ler juillet de 10 à 12 h -le jeudi 2 juillet de 16 à 18 h -le jeudi 27 août de 16 à 18 h -le lundi 31 août de 10 à 12 h Sur rendez – vous au 080/570586

rendez - vous au 080/33 81 62.

Ecole de Chôdes Directrice: Ruth Cornet Inscriptions à l'Ecole : n° 1, Chemin des Ecoliers à Chôdes Le jeudi 2 juillet de 9 à 12 heures Le lundi 24 août de 9 à 12 heures Le mardi 25 août de 9 à 12 heures Sur rendez-vous: GSM: 0498/692182

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un enfant n'est plus autorisé à changer d'école en cours de cycle sauf pour un des motifs reconnus dans le

Renseignements secrétariat de l'enseignement : Madame Y. Lemaire -Tél.: 080/799624

Agrandissement du hall sportif



Le premier coup de pelle a été donné le 15 juin 2009. En principe, le nouveau hall sera utilisable pour la rentrée sportive de septembre 2010.

Le chantier sera scindé en trois phases :

Phase n°1

particulièrement des chalets en bois situés sur le côté gauche du hall existant.

L'accès à l'arrière des infrastructures devant empiéter sur l'actuelle plaine de jeux, la superficie de cette dernière devra être réduite.

Après ces quelques travaux préparatoires en juin, l'entreprise débutera, après les congés du bâtiment, par l'aménagement des nouvelles sorties de secours à l'arrière du hall et côté « Stade LECHAT » impliquant la suppression de 2 vestiaires, ainsi qu'une partie des tribunes. Des places de parking seront aménagées sur le terrain situé entre le côté droit de l'actuel hall et la palissade du RFCM.

Phase n°2

Aux alentours du mois de septembre, la nouvelle bâtisse pourra être érigée.

Le nouveau hall sera constitué comme

- -Une nouvelle salle, d'une surface réservée au sport de 22 x 44 m, située du côté du talus du chemin de fer. Sa hauteur sera de \pm /- 7,00 m.
- -De nouveaux vestiaires situés entre la nouvelle salle et la salle existante, sur toute la profondeur du bâtiment et sur une largeur de plus de 9,50 m;

- -A l'étage, des salles de réunion, ainsi qu'une nouvelle cafétéria avec vue panoramique sur les deux terrains de sport. Sa surface sera de 228 m² au lieu L'extension de la superficie permettra de 147 m² actuellement.
- -Des locaux utilitaires, d'accueil, une Dans un premier temps, le Service conciergerie, une infirmerie, des Technique Communal a démonté sanitaires et une cage certaines infrastructures. Il s'agit plus d'escalier/ascenseur viendront compléter cet ensemble.



Quelques données techniques :

Surface existante: 2.590 m²

·Hall: 1.645 m²

·Zones annexes: 798 m²

Surface Extension: 2.486 m² ·Hall: 1.022 m²

·Zones annexes: 1.236 m²

Surface transformée: 398 m²

Adjudicataire: Ets. J. WUST

Montant du marché : 2.574.528,28 €

Montant des subsides : 1.564.340 €

La nouvelle surface sportive comportera

- -1 terrain de mini foot
- -1 terrain de handball
- -1 terrain de hockey
- -1 terrain de basketball

-3 terrains de vollevball -6 terrains de badminton

l'adaptation de nouvelles grilles d'occupation des plateaux et pourra, de ce fait, rencontrer davantage les désidératas des clubs.

Phase n°3

L'actuelle cafétéria ainsi que les sanitaires et le bureau d'accueil seront transformés en conciergerie et en locaux de réserve. Une présence quasi permanente abrogera d'une part tous les problèmes rencontrés jusqu'à présent, et d'autre part permettra un meilleur relais entre les clubs et l'administration.

La véranda sera démontée et le bardage extérieur sera complètement rénové.

Aménagement des abords, du parking et du nouvel accès qui se trouvera entre les deux halls et sous la future salle de réunion.

Il est à noter que la cafétéria actuelle ne déménagera que lorsque son nouvel emplacement sera terminé. Elle restera donc en activité dans l'intervalle.

Tout sera mis en œuvre pour que l'actuel hall puisse maintenir ses activités durant la construction du nouveau bâtiment.



Historique

Projet initié en 1997, face aux (théorie, massage, rangement,...) problèmes d'occupation du hall. La demande excédait les possibilités de l'infrastructure (du point de vue terrain et horaire). Sur base des besoins de l'époque, le service technique communal, en collaboration avec le Comité d'Avis de Malmedy Multisports, a établi une étude préalable d'avantprojet;

C'est le 18 février 1998, que le Conseil communal a approuvé la convention à établir avec l'auteur de projet à désigner pour l'agrandissement du hall;

Sur base des offres de candidature recues par la Ville en juillet 1998 et suite à l'ouverture des soumissions du 25 août 1998, le Collège a désigné le 26 février 1999 comme auteur de projet l'Association Momentanée Balthasart-Evens-BCT:

Le 1er mars 2000, l'auteur de projet a remis son avant-projet (complété encore par la suite), dont le devis estimatif s'élevait à 2.181.463 € + TVA;

Après l'obtention du subside pour le hall de tennis, une demande de principe a été adressée à la Région Wallonne le 08 août 2002 ;

Ce n'est que le 11 octobre 2007, et après le dossier Francorchamps, que la Ville a recu un courrier de la Région Wallonne, nous octroyant un subside de 1.564.360€;

Suite à l'organisation d'une réunion dans le but de remettre tous les acteurs du dossier autour d'une table, il a été constaté que l'Association Momentanée Balthasart-Evens-BCT a cessé d'exister, et qu'il s'imposait dès lors de relancer un marché de service d'architecture. Celuici fut octrové à l'association AUPA-POM et BCT devenu Arcadis.

Suite à un changement de philosophie, l'extension initialement prévue sur la bande de terrain située entre l'infrastructure existante et le RFCM. a été transférée du côté du chemin de fer.

L'acquisition de nouveaux équipements intérieurs et l'aménagement des abords feront l'objet de dossiers séparés.

Quelle sera la suite?

1)Une annexe supplémentaire sera aménagée et sera réservée aux sports de combat, locaux de confort sportif

2)Il sera obligatoire de transférer les tribunes sur le côté opposé à leur emplacement actuel. Ce déplacement impliquera des travaux tels que la modification de certains encrages, le changement du chauffage (démontage des buses aériennes) ainsi que le ponçage du parquet afin de retracer les terrains.

Ces deux projets seront soumis à de nouvelles demandes de subsides.

Calendrier des travaux

Période du 8 au 12 juin 2009

Le Service technique communale de Malmedy débutera par : Abattage des arbres ·Démontage du hangar ·Déplacement du chalet du Rugby Démontage d'une partie de la plaine de jeux

Période du 15 au 30 iuin

La société Wust commencera par : Installation du chantier ·Démolition de la dalle en béton ·Tranchée le long des actuelles sorties de secours

Fondation et pose des semelles

En juillet 2009

Le Service technique communale de Malmedy continuera par: ·Démontage des tribunes du fond Démontage des vestiaires 4 et 5 ·Déplacement du tableau marquoir et mobilier (cibles, panneaux verts,

En août 2009

La société Wust reprend les travaux

·Création des sorties de secours

·Création des sorties de secours latérales

·Découpage du gardage à +/- 4m de

En septembre 2009

Placement d'une paroi étanche, côté chantier, pour permettre au hall de pouvoir être utilisable sans trop de problèmes durant la période de construction prévue de 200 jours ouvrables (soit +/- une année civile).

Agenda

Exposition des œuvres de l'artiste Yves OLIVER Maison du Tourisme

26 au 30 juin Grande Foire de la Saint-Pierre

27 et 28 juin

Journées portes ouvertes chez Daniel SCHMITZ

Plus de 1.800 variétés de roses anciennes, botaniques et analaises seront à découvrir

27 et 28 juin

Journées portes ouvertes chez Jean

Jardin situé dans un magnifique environnement champêtre. Création et aménagement de jardins

Juillet

Décoration florale au centre-ville 2ème concours d'embellissement -«mariage du bois, de la pierre et des fleurs»

Juillet

Exposition des œuvres des Artistes SEDEYN et Ivan GOHY Maison du Tourisme

18 et 19 juillet

Championnat de Belgique VTT Au départ de Malmedy-Expo



12 juillet

Été Show – Animations musicales Centre-ville « Les Copains d'Abord »

21 juillet

La vraie Fête Centre-ville

26 juillet

Été Show – Animations musicales Centre-ville « Brussels Street Band »

Agenda (suite)

AOÛT

Exposition des œuvres de l'artiste Elsa RAPPASELLI

Maison du Tourisme

2 août

Été Show – Animations musicales Centre-ville « Ready Jazz Band »

9 août

Course de Montagne – Championnat de Belgique Au départ de Malmedy-Expo

9 août

Été Show – Animations musicales Centre-ville « Hill' Street Band »

15 août

Soirée théâtrale : « Piège pour un homme seul » Monastère

15 août

L'omelette géante Place de Rome



22 et 23 août Championnat de Belgique VTT Au départ de Malmedy-Expo

23 août Été Show – Animations musicales

Centre-ville
« Les Croqu'noires »

SEPTEMBRE

Septembre

Exposition des œuvres de l'artiste Bruno ZAMPESE Maison du Tourisme

5 Septembre au 29 novembre

Exposition de Pierre-Joseph REDOUTE Peintre wallon et français célèbre pour ses peintures de fleurs à l'aquarelle Galerie « Mon'Art »

11 et 13 septembre

« Zen-Topia »
Salon « Bien-être et Développement personnel »

Malmedy-Expo

19 septembre

Soirée théâtrale : « Noise » Salle de la Fraternité

19 et 20 septembre

Journées portes ouvertes chez Frédéric GABRIEL

Il s'agit de la plus grande pépinière de plantes vivaces couverte de Wallonie

19 et 20 septembre

Course de Côte – Trôs Marêts Départ à Bévercé

19 et 20 septembre

Championnat de Belgique de bûcheronnage Compétition ayant pour objectif de montrer aux spectateurs les différentes facettes du travail du bûcheron



26 et 27 septembre

Le Week-end des bonnes affaires et petits déjeuners des commerçants Grande braderie – Le dimanche, les commerçants offrent plus de 3.000 petits déjeuners – ambiance familiale



OCTOBRE

Octobre

Exposition des œuvres de Mme Marie-Jeanne GILLES

3 et 4 octobre

Malmedy Oldtimer Bourse Malmedy-Expo

11 octobre

Kids Fun Day
Animations en tous genres pour
enfants
Malmedy-Expo

Octobre - Novembr

« Jacuzzi »

Festival de musique Jazz et bande dessinée Salle de la Fraternité – Bibliothèque – Académie – Monastère Programme complet : www.jacuzzi-festival be

Du Vendredi 2 au Dimanche 4 octobre Festival de musique iaz

Du vendredi 2 octobre au lundi 30 novembre Exposition BD

Du mercredi 4 au Samedi 7 novembre Stage de musique jazz, de BD et photographie

11 octobre

Soirée théâtrale : « Bloompott » et « La grande Vacance » Salle de la Fraternité

16 au 18 octobre Salon du vin de France et de la Gastronomie Malmedy-Expo



NOVEMBRE

Novembre

Exposition des œuvres des artistes Florian ROSTAGNI et André PAQUET Maison du Tourisme

6 au 8 novembre

Tournoi de pétanque Malmedy-Expo

20 novembre

Grande brocante de la Saint-André

DECEMBRE

écembre

Exposition des œuvres de l'artiste BEN AMARA Maison du Tourisme

DEVENIR ANIMATEUR: un beau défi!

Les jeunes partagent certains week-ends quelques heures intenses de jeux, de découvertes et d'aventures.

Bien sûr de l'amusement avant tout, mais dans la tête des 9000 animateurs bénévoles qui s'investissent, s'organise aussi un vrai projet éducatif pour nos jeunes.

Un mouvement en pleine forme et neutre.



Au menu : des activités proposées par les animateurs comme des grands jeux, des ateliers créatifs ou sportifs, la vie quotidienne (camps) avec la préparation des repas et des activités, des projets de service ou d'aventure, des moments de réflexion sur ces découvertes, le partage d'émotions et le plaisir d'être ensemble...

Aujourd'hui, près de 54.000 jeunes vivent un scoutisme ouvert à tous, un scoutisme qui se développe.

Notre unité.

L'unité de Burnenville (45 enfants) se compose de baladins (6-8ans) de louveteaux (9-12 ans) et d'éclaireurs. (12 à 16 ans).

Nous recherchons des jeunes de plus de 16 ans (garçons, filles) susceptibles de venir animer les jeunes les samedi de 14 à 17h. C'est bénévole, mais il y a des accès à des formations très bien pensées et organisées.

Intéressé(e) ? Contacte Benoît FOURGON -0496/30.69.46 ou Dany NOEL 0499/10.74.01

La nouvelle réglementation sur les bals publics

Tout le monde s'accorde à constater l'augmentation de la violence dans les bals, des accidents de roulage, de l'abus d'alcool, de la présence de mineurs d'âge dans des lieux qui leur sont interdits, etc...

Il devenait impératif de réagir.

Tout le monde s'accorde à constater l'augmentation de la violence dans les bals, des accidents de roulage, de l'abus consommer de l'alcool seront interdites. De même la vente d'alcool moins cher que les boissons non alcoolisées.

Les organisateurs devront, au cours de la soirée, mettre de l'eau potable à



Dans cette optique, la zone de police Stavelot-Malmedy a rédigé un nouveau règlement tendant, non pas à la répression, mais axé sur les mesures à prendre afin de garantir la sécurité de notre jeunesse.

Ce texte a été adopté et voté par le Conseil communal des 6 communes de notre zone de police : Stavelot, Malmedy, Lierneux, Trois-Ponts, Stoumont, Waimes.

En voici un bref résumé : Tout bal public organisé sur le territoire communal doit être porté à la connaissance du Bourgmestre de la commune concernée au moins un mois avant sa date, en utilisant la fiche d'information disponible dans les administrations communales.

La DGE (Direction de la Gestion des Evénements de la police) décide du personnel policier nécessaire et évalue le nombre d'agents de sécurité à engager afin de garantir au maximum la sécurité. En deçà de 250 participants, l'engagement d'un agent de sécurité est conseillé. Entre 250 et 500 personnes, il y a lieu d'engager minimum deux agents.

Si le nombre excède 500 participants, un agent devra être présent par tranche de 250 personnes.

Les soirées à thèmes incitant le public à en toute sécurité »

disposition, si pas gratuitement, maximum au prix coûtant.

Le débit de boissons devra être tenu par deux personnes majeures et sobres qui vérifieront que des boissons ne soient pas servies à des personnes déjà manifestement ivres.

Le niveau sonore émis par la musique amplifiée ne pourra dépasser 60 DB à l'intérieur de l'établissement.

L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires pour faire respecter la législation, notamment en ce qui concerne l'accessibilité au mineur de moins de 16 ans non accompagné par son tuteur légal.

Sauf dérogation justifiée accordée par le Bourgmestre, la manifestation ne pourra se prolonger au-delà de :

-3h du matin les samedis, dimanches et jours fériés

-1h du matin tous les autres jours

Ce règlement peut être obtenu dans son intégralité, soit au Commissariat de police, soit à l'Administration communale.

« Unissons nos efforts pour que nos jeunes puissent sortir en toute sécurité »

Malmedy perd un de ses plus prestigieux enfant

Né à Malmedy le 23 juin 1929, Henri POUSSEUR vient de nous quitter ce 6 mars 2009 au terme d'une vie musicale et pédagogique, d'une richesse extraordingire.

Compositeur universellement reconnu et pédagogue moderne, il a consacré toute sa vie à ces deux passions : près de 200 œuvres éditées et jouées dans le monde entier divers ouvrages

Peu de nos citoyens mesurent l'envergure de cette personnalité du monde musical à la renommée internationale et l'ampleur de son oeuvre.

Méthodicare », recueils d'études de compréhension, d'interprétation et d'invention de la musique contemporaine), créateur de la théorie des réseaux...

Il était une figure emblématique de la musique contemporaine, grand ami de Karl-Heinz Stockhauzen Luciano Bério ou Pierre Boulez, précurseur dans de nombreux domaines comme la musique électroacoustique ou la pédagogie musicale, toute son œuvre est intimement liée à une réflexion et une sensibilité particulière que seul un homme de sa grandeur pouvait développer.

"Toute son œuvre est intimement liée à une réflexion et une sensibilité particulière que seul un homme de sa grandeur pouvait développer."

Balayons rapidement sa vie, tant est qu'il soit possible de réaliser cette opération : Né à Malmedy, il y passera toute sa jeunesse habitant divers quartiers de la ville tels la place St Géréon, celle du commerce ou la Croix de Chôdes pour son dernier domicile.

Il sera donc, de ce fait, nourri de la culture germanique presque autant que par ses données fondamentales romanes.

Après la guerre, de 1947 à 53, il entreprendra des études musicales supérieures aux Conservatoires Royaux de Musique de Liège (dont il deviendra Directeur en 1975) et de Bruxelles suivant les cours avec, entre autres, deux sommités de la musique en Belgique, Pierre Froidebise et André Souris, qui l'initiera à la musique moderne, particulièrement au dodécaphonisme et à la musique sérielle.

Son premier emploi lui sera fourni dans l'enseignement à Eupen sur les recommandations de Raymond Micha qui y enseignait déjà la musique. Compositeur universellement reconnu et pédagogue moderne, il a consacré toute sa vie à ces deux passions: près de 200 œuvres éditées et jouées dans le monde entier, divers ouvrages didactiques et pédagogiques (« Méthodicare », recueils d'études de compréhension, d'interprétation et d'invention de la musique contemporaine), créateur de la théorie des réseaux...



Il sera aussi le fondateur du Centre de Recherches et de Formation de Wallonie en 1970 (musique électroacoustique...), de l'association « Musiques Nouvelles » dont émergera l'ensemble du même nom (en 1961) avec Pierre Bartholomée, et initiera le « Séminaire de jazz » au Conservatoire Royal de Musique de Liège.

Il enseignera aussi à l'Université de Liège et aura des tâches analogues dans celles de Cologne, de Bâle et de l'Etat de New-York à Buffalo.

Entre 1984 et 87, il dirigera également la mise sur pied de l'Institut de Pédagogie du Parc de La Villette à Paris qui deviendra par la suite la prestigieuse Cité de la Musique.

Paradoxalement, et bien belge à la fois, lors des réformes successives de l'enseignement musical en Communauté française entre les années 1995 et 2000, jamais les autorités politiques n'ont fait appel à ses compétences plus qu'avisées dans le domaine.

On ne peut également ne pas souligner son amitié profonde avec Michel Butor,

écrivain français, avec qui il a réalisé de nombreuses collaborations et qui était son alter ego littéraire : c'est à sa plume que l'on doit la plupart des textes de ses

Outre près de deux cent partitions de dimensions et pour des effectifs les plus divers (dont des gravures purement électro-acoustiques ou des œuvres mixtes), éditées par plusieurs maisons européennes, il a écrit de nombreux articles et plusieurs livres.

Il sera aussi désigné Docteur honoris causa des Universités de Metz et de Lille III, il se verra attribué le Grand prix du disque 2004 de l'Académie Charles Cros « pour l'ensemble de son oeuvre », et ses volumineuses archives sont déjà en bonne partie, et continueront à être, déposées à la Fondation Sacher à Bâle.

Pour rappel, la Ville de Malmedy avait mis à l'honneur ce grand musicien en avril 2008, en organisant un festival associant l'Académie de musique, la commission Art et Patrimoine, la Bibliothèque et diverses écoles de l'entité.

Déjà très souffrant, le compositeur n'avait pu participer à cet événement international qui a pu compter sur la présence, entre autres, de sa sœur Marie-Jeanne et du chef d'orchestre et compositeur Pierre Bartholomée.

A cette occasion, Henri Pousseur s'est vu remettre l'Ordre du Mérite de la Ville de Malmedy pour l'ensemble de son œuvre artistique et pédagogique.

Pour les personnes le souhaitant, de plus amples informations sur ce grand Monsieur de la musique sont disponible sur le site internet officiel : www.henripousseur.net

Sachez que tous les musiciens amoureux de la musique moderne se sentent tous un peu orphelin depuis sa disparition.

Vincent DUJARDIN.

Plaine de jeux – Pataugeoire – Pétanque - Cafétéria



La piscine communale «Mon Repos» vous accueillera: du samedi 30 mai au dimanche 30 août de 10h à 19h. du 2 au 5 et du 8 au 12 juin de 13h à 19h

La piscine étant chauffée, la température de l'eau ne descend jamais sous les 21 degrés pour atteindre + de 25 degrés par grand soleil.

Info: 080 / 33.01.18

Dotée depuis juillet 1998 d'un **toboggan aquatique (40m)**, la piscine «Mon Repos» (50m x 20m), située dans un site naturel superbe, offre des possibilités de détente et d'amusement pour petits et grands.

Une plaine de jeux et une pataugeoire sont à la disposition des plus petits, tandis que les plus grands pourront s'élancer des 2 plongeoirs, de 3 m et 5 m.

Deux distractions supplémentaires sont venues s'ajouter à l'infrastructure existante.

Il s'agit d'un **terrain de volley-ball** et de **2 pistes de pétanque** opérationnelles depuis le mois de juillet 1999.

Depuis mai 1999, la partie solarium s'est étendue vers l'arrière du domaine, permettant à chacun d'avoir ses aises pour profiter du soleil. Et en 2006, le recouvrement de la cuve a été renouvelé.

Une cafétéria propose, glaces, rafraîchissements et petite restauration.



Week-ends de Fête à la Piscine « Mon Repos »

Vendredi 10/07 - 19h00 - Barbecue organisé par les Amis de la piscine Samedi 11/07 - 21h00 - Open Air (organisation privée) Dimanche 12/07 - 10h00 à19h00 -Parcours familial

Tarifs 2009 – Piscine Mon Repos

INDIVIDUELS (par jour) GENERAL	MEMBRES	TARIF
Adultes	2,50 €	3,00 €
Enfants de moins de 12 ans	2,00€	2,50 €
Enfants de 0 à 6 ans	GRATUIT	GRATUIT
Enfants familles nombreuses	1,50 €	2,50 €
ABONNEMENTS (20 fois)	40,00 €	48,00 €
Enfants de moins de 12 ans	30,00 €	37,50 €
Adultes familles nombreuses / VIPO	30,00 €	37,50 €
Enfants familles nombreuses	20.00 €	33.00 €

N.B. : sont considérés comme membres : les habitants de la commune (sur présentation de la carte d'identité) ainsi que les campeurs du camping communal de Bévercé.



VIOLENCE CONJUGALE **TOLERANCE ZERO**

l'autre et sa répétition qui distingue la violence conjugale de la simple discorde ou conflit de ménage. Rien ne justifie la violence conjugale, économique, verbale,...

A Malmedy, interpellé par les situations difficiles voire dangereuses vécues par certaines familles confrontées par ce problème de société, un groupe dénommé « Coordination Sociale Violence Conjugale » s'est formé

Il est composé de représentants du CPAS, de la Ligue des Familles, de la Croix Rouge, de la Police, de l'ASBL OPTIONS, de la Maison des Jeunes, de Vie Féminine, de la Bibliothèque, d' Amnesty International,...

Nous souhaitons conscientiser la population et les professionnels aux problèmes posés par les violences conjugales afin de permettre aux victimes de trouver de l'aide, de briser le silence et de vaincre leur isolement. Dans ce but, différentes actions sont menées : conférences, échanges entre professionnels et bénévoles concernés, recensement et contacts avec les services d'aide, diffusion de documents et coordonnées utiles,...

TOLERANCE ZERO

Depuis 2006, de nouvelles circulaires sont d'application dans l'arrondissement de Verviers, connues sous le nom de « Tolérance Zéro ». Elles visent à abolir la politique des plaintes classées sans suite et à donner des sanctions claires aux auteurs de violences conjugales. L'application de ces nouvelles dispositions doit à terme réduire le sentiment d'impunité et renforcer le sentiment de sécurité chez les victimes. Par là, les auteurs des faits devraient pouvoir mieux prendre conscience de leur responsabilité.

A Malmedy aussi des choses bougent. Dans le cadre de l'application de la directive « Tolérance zéro », le groupe des médecins généralistes de Malmedy (GMGM) a rédigé un certificat médical circonstancié à l'intention des victimes de violence conjugale qui se présentent

C'est la volonté de prendre le pouvoir sur Les médecins généralistes de Malmedy et les services de Police insistent pour que toute victime de violence n'hésite pas à s'adresser à son médecin ou aux services d'urgences afin d'établir un qu'elle soit psychologique, physique, certificat médical circonstancié. Cette démarche n'oblige pas à déposer plainte, mais est un argument de poids pour assurer sa sécurité ou sa défense future, c'est sans doute aussi un premier pas fait par la victime pour sortir de sa situation. Sur le plan judiciaire, c'est aussi un élément de preuve important à aarder, à défaut d'activer tout de suite une démarche juridique.

Depuis 2007, le Service d'Assistance policière aux victimes de la Zone Stavelot - Malmedy prend en charge les dossiers de violence conjugale et intra familiale.

Des liens sont également établis avec d'autres services pour assurer la sécurité des victimes et le bien-être des enfants. Une collaboration existe entre les divers services sociaux de la commune (police, ONE , CPAS, mutuelle,) pour optimaliser leur intervention et ainsi leur efficacité.

Contacts Coordination Sociale Violence Conjugale de Malmedy: ASBL OPTIONS: 080/ 79 99 37 optionsmalmedy@gmail.com Jeanine Fagnoule: 080/33 97 19 jeaninefagnoule018@hotmail.com

NUMEROS UTILES

en cas de violences conjugales : Service d'Assistance Policière aux victimes - Zone de Police Stavelot-Malmedy: 080/28 18 37

CPAS Malmedy: 080/79 97 30 Télé-Accueil: 107 Telefonhilfe: 108 Ecoute-Enfants: 103 Collectif des femmes contre les violences familiales (Liège): 04/223.45.67

L'accueil Asbl : maison d'hébergement et d'accueil pour femmes en difficulté avec ou sans enfants 24h/24 (Verviers) 087/31.07.10

«Culture-Ecoles ou Le mystère de Salabranne»

Plus de 170 enfants de 9-10 ans des primaires de l'Athénée royal Ardenne-Hautes Fagnes et de l'Ecole du centre de Malmedy ont laissé une empreinte originale et individuelle à la bibliothèque dans le cadre du projet «Culture-Ecoles» financé par la Communauté française et développé tout au long de l'année scolaire par l'asbl Nota Bene (Jean-Paul Henkes).

La thématique abordée cette année a pour sujet « Le mystère de Salabranne ». une étoile où vivent des artistes aui ne peuvent pas parler, leur seul moven de communiquer passe à travers les œuvres qu'ils réalisent. Les enfants sont amenés tout au long des ateliers d'écriture, qui se déroulent en bibliothèque, à découvrir des œuvres contemporaines qui vont de l'empreinte. la trace, au signe pour aboutir au langage. Au cours des ateliers de décembre, chaque enfant a localisé son étoile dans les constellations grâce à l'espace public numérique, chaque enfant a écrit son interprétation des œuvres proposées et un message universel destiné aux étoiles. L'objectif essentiel de cette animation fut réalisé grâce à Marie-Laure Vrancken, artistecomédienne, qui a porté les enfants en espace et en voix, pour que Maxime Coton, ingénieur du son à la RTBF, recueille les éléments sonores en vue de la réalisation d'un message collectif destiné à être embarqué par le satellite KEO. Ce satellite soutenu par l'Unesco sera envoyé dans l'espace en 2009-2010 et devrait retourner sur terre dans 50,000 ans. Il contiendra des messages des habitants de notre planète, comme témoignage de notre civilisation pour les générations futures.

L'aventure n'est pas finie parce qu'à la suite des ateliers d'écriture, une surprise attend les enfants au mois de mai à Salabranne...

Renseignements: 080/79.99.30 Bibliothèque ou Nota Bene 080/31.90.48

Le Conseil Communal des Enfants a bien travaillé durant cette année scolaire 2008-2009

mis en place à Malmedy en 1995, il est calqué sur celui des adultes. Son objectif est de préparer à la citoyenneté responsable et d'impliquer les jeunes élus dans la vie communale. Tous ont été élus par leurs camarades de classe de 5e et 6e années, tous réseaux confondus. afin de représenter leurs écoles.

Nathalie Art, coordinatrice extrascolaire en a assuré la tâche de secrétariat.

des thèmes, aussi intéressants que variés, ont été abordés :

Huit réunions ont été programmées et

-La sécurité routière aux abords des écoles : avamenter le nombre dégradations dans les lieux scolaires.

-Comment améliorer le bien-être dans les cours de récréation ?

-Préparation d'une arande journée ayant comme thème « les jeux olympiques ». Le but est de rassembler tous les élèves de 5ème et 6ème année primaire. La date retenue est le lundi 29 ivin : ce sera ainsi une belle transition entre la fin des examens et le début des

Des invités sont parfois venus se joindre au CCE afin de susciter des débats (la police, infor jeunes, le bourgmestre).

Les enfants ont également été invités à des manifestations plus ponctuelles :

-Le 11 novembre 2008, commémoration de la fête de l'Armistice.

-En février 2009, sortie à Louvain-la Neuve. Cette rencontre, à la fois fort instructive et conviviale, a permis à tous les conseils communaux de la Région wallonne de se retrouver et de rencontrer des animateurs prestigieux tels qu'Antoine ou Benigmin Deceunink Pas moins de 1000 enfants étaient présents et le thème de cette journée était « l'énergie ». Le jeu consistait à répondre à des questions liées aux économies d'énergie et chaque réponse correcte valait des watts. Au total près de 3850 ampoules économiques ont ainsi été remportées et partagées entre les participants.



12 enfants ont participé à cette sortie, accompagnés de Mesdames Warland et Art ainsi que de Monsieur Bertrand.

suppléants. Le Conseil Communal des pistes cyclables, mieux contrôler la Enfants se réunit à peu près une fois par vitesse des automobilistes, ... mois et a été présidé par l'échevine de -Les taas : « est-ce de l'art ou du l'enseignement, Madame Josiane vandalisme? », comment combattre ce Warland assistée par un conseiller fléau?

Il y a 21 conseillers effectifs et 11 de passages pour piétons, créer des

communal, Monsieur Henri Bertrand. -Constat d'augmentation des

Participation massive de nos écoles à la journée « communes et rivières propres ».

C'est avec beaucoup d'ardeur et de motivation que les élèves de nos écoles, entourés par leurs enseignants, ont participé à la journée « communes et rivières propres ». Ils ont ramassé et trié de nombreux déchets déposés sauvagement aux alentours de leur lieu de vie habituel et le long de nos routes. Bravo pour ce bel exemple de citoyenneté et merci à tous ces volontaires!



Conseils communaux

CONSEIL COMMUNAL DU 23 AVRIL 2009.

Le Conseil communal,

à l'unanimité,

- approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 29 avril 2009 d'IDELUX Secteur Assainissement.
- approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 28 avril 2009 du TEC.
- approuve la modification du plan quinquennal 2002-2007 du programme d'acquisition de matériel subsidié par le service public fédéral intérieur pour le Service régional d'incendie.
- approuve les modifications des règlement organique et d'ordre intérieur du Service régional d'incendie.
- approuve la modification du statut administratif et pécuniaire communal pour le/la sergent(e), le/la ler(ère) sergent(e) et le/la sergent(e)-major professionnel(le) du service d'incendie.
- approuve la modification du statut pécuniaire du caporal pompier professionnel suite aux remarques de la tutelle.
- approuve la modification du cadre communal pour les ouvriers qualifiés forestiers.
- approuve la modification du statut pécuniaire des grades légaux en vue d'y intégrer l'allocation de fin d'année.
- approuve les conditions, le devis estimatif et le mode de passation du marché pour la voirie et l'égouttage de la route de St Vith dans le cadre du Plan Triennal année 2009.
- approuve les conditions, le devis estimatif et le mode de passation du marché pour l'acquisition de divers mobiliers scolaires.
- approuve les conditions, le devis estimatif et le mode de passation du marché pour la pose d'une clôture à l'école de Pont.
- approuve la part communale pour le placement d'un abri pour voyageurs à Géromont.
- approuve le règlement pour l'obtention de subsides pour l'achat de matériel d'entretien d'infrastructure sportive.
- ratifie l'approbation par la Copaloc du 21.04.2009 des appels à l'emploi et des nominations dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement artistique à horaire réduit pour l'année scolaire 2009-2010.
- approuve le capital/périodes pour l'année scolaire 2008-2009
- approuve la motion visant à maintenir la représentation des communes de Malmedy et Stavelot au sein de la nouvelle société du Circuit de Spa-Françorchamps.

Par 12 voix pour et 8 abstentions

- approuve la demande de reclassement en bibliothèque locale de catégorie A.

Par 12 voix pour et 8 voix contre

- approuve l'adaptation du règlement taxe immondices en fonction du coût vérité.

Par 18 voix pour et 2 abstentions

- approuve le Compte 2008 du CPAS.

CONSEIL COMMUNAL DU 19 MARS 2009.

Le Conseil communal,

à l'unanimité,

- approuve les obligations que doivent remplir les bénéficiaires de subventions communales dans le cadre du contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, article L3331-9 du CDLD.
- approuve l'octroi de subventions prévues au budget communal 2009, article L3331-4 du CDLD.
- approuve les budget ordinaire et extraordinaire 2009 de la Clinique Reine Astrid.
- approuve le déclassement et la vente d'un excédent de voirie vicinale, chemin des Quartiers à Ligneuville.
- approuve les conditions, le devis estimatif et le mode de passation du marché pour la 1ère phase de la revitalisation du quartier Cavens.
- approuve l'échange de voirie avec le MET dans le cadre de la Revitalisation du quartier Cavens.
- approuve les modifications du Règlement communal relatif au prêt de matériel.
- approuve les conditions, le devis estimatif et le mode de passation du marché pour l'acquisition d'un nouveau compresseur de chantier.
- approuve le rapport annuel du conseiller en énergie.
- approuve la charte « Infrastructure favorable aux motocyclistes » de l'Asbl FEDEMOT.
- approuve les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Société Crédit Social Logement du 30 mars 2009.
- Approuve, suite aux remarques de la tutelle, les modifications du cadre et des statuts administratif et pécuniaire en y ajoutant un chef de bureau spécifique pour le service de la gestion muséale et des animations culturelles.

Par 12 voix pour et 8 abstentions

- approuve l'inscription dans le budget communal 2009 de la dotation à la zone de police de Stavelot-Malmedy.
- le plan d'entreprise 2009, 2010, 2011 de la Régie Communale Autonome.
- le budget 2009 de la Régie Communale Autonome.

Par 12 voix pour et 8 voix contre

- approuve la demande de garantie d'emprunt d'Interest.

CONSEIL COMMUNAL DU 18 FEVRIER 2009.

Le Conseil communal,

à l'unanimité,

- approuve le plan bal.
- approuve les conditions, le devis estimatif et le mode de passation du marché pour l'acquisition de matériel informatique pour la Bibliothèque communale.
- approuve l'acquisition d'une maison place du Parc dans le cadre du Programme biennal logement 2007-2008.
- approuve les conditions et mode de passation du marché dans le cadre de la désignation d'un auteur de projet pour la transformation d'une maison place du Parc en 4 logements.
- approuve la reprise de la voirie dans le cadre d'un lotissement à Arimont.
- approuve la vente d'une emprise d'une parcelle communale à Planche.
- approuve les conditions, le devis estimatif et le mode de passation du marché pour l'acquisition de deux camionnettes d'occasion.
- approuve les conditions, le devis estimatif et le mode de passation du marché pour l'acquisition de canalisations en béton.
- approuve les conditions, le devis estimatif et le mode de passation du marché pour la 2ème phase des travaux de restauration de l'école du Centre et de la crèche.
- approuve l'aménage<mark>ment de la voirie</mark> dans le cadre d'une <mark>demande de permis de lotir à Mal</mark>medy Pont chemin du Bassin et Thier du Bac.
- adopte provisoirement le projet de plan communal d'aménagement ter dit « Pont à Warche » ainsi que et le rapport d'incidences environnementales l'accompagnant.
- approuve le règlement complémentaire de circulation routière Avenue du Pont de Warche.
- approuve la modification statutaire de la Régie Communale Autonome.
- prend acte de la démission, à la Régie Communale Autonome, d'un administrateur.
- approuve le Plan de Cohésion Sociale.

Par 12 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions,

- approuve le budget communal 2009.

Par 14 voix pour, 6 abstentions,

- accepte un don fait à la Ville de Malmedy.

Par 12 voix pour et 8 abstentions

- marque son accord de principe pour l'acquisition des biens de la société Stocko Contact situés route de Falize.

Par 6 voix pour et 14 voix contre

- décide de ne pas adhérer au Contrat Rivière Vesdre.

CONSEIL COMMUNAL DU 15 JANVIER 2009.

Le Conseil communal,

à l'unanimité,

- approuve modification des conditions des marchés pour les Travaux d'aménagement des combles dans l'ancien monastère lot 1 à 4.
- ratifie la décision du Collège Communal du 1er décembre 2008, confiant la tâche de sensibilisation et de prévention en matière de déchets à l'intercommunale IDELUX.
- vote un douzième provisoire du budget communal.
- donne un accord de principe sur l'aménagement et l'échange de terrains entre la Ville de Malmedy et le Département
- approuve les modifications du cadre et des statuts administratif et pécuniaire en y ajoutant un chef de bureau spécifique pour le service de la gestion muséale et des animations culturelles.
- le Règlement de travail du personnel communal.
- approuve la déclaration de vacance d'un poste de sous-lieutenant volontaire pour le Service Régional d'Incendie.
- prend acte de la démission, à la Régie Communale Autonome, de l'administrateur expert proposé par le Collège

par 20 voix pour et 1 abstention,

- s'abstient sur le point 1 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 03 février 2009 d'INTEREST.
- vote contre les propositions de modifications statutaires relatives à la montée en puissance des communes dans le capital d'Interest inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 03 février 2009 d'INTEREST.
- s'abstient sur le point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 03 février 2009 d'INTEREST.
- approuve les statuts de l'Agence Immobilière Sociale.
- approuver l'aménagement de la voirie dans le cadre d'un permis de lotir, Route de Floriheid.
- approuve la modification budgétaire du budget 2008 de la Fabrique d'Eglise de Ligneuville.
- approuve la modification budgétaire du budget 2008 de la Fabrique d'Eglise de Bellevaux.
- approuve le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise de Bellevaux.
- approuve le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise de Malmedy.
- approuve le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise de Xhoffraix.

Par 13 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions,

- approuve le règlement de police complémentaire relatif à la route de Floriheid.

Par 14 voix pour et 7 voix contre,

- approuve le règlement communal concernant la gestion des déchets, tel que proposé par IDELUX.

10

Adresses utiles www.malmedy.be

Hôtel de Ville

1, rue J. Steinbach 4960 Malmedy Tél 080/799.666 Fax 080/339,232 accueil@malmedy.be Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Service Population

2. rue J. Steinbach Tél 080/799.634 population.malmedy@publilink.be Le lundi de 8h à 12h et de 13h à 18h du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h Tous les samedis de 10h à 12h

Service Etat Civil

2, rue J. Steinbach Tél 080/799.626 - 080/799.623 Fax 080/340.696 daniel.antonello@publilink.be En semaine de 8h à 12h et de 13h à 16h (le lundi jusqu'à 18h)

Recette Communale

8, Place du Châtelet Tél. 080/799.627 daniel.antonello@publilink.be Lundi - mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30

Service Technique (travaux)

9, Place du Châtelet Tél. 080/799.620 service.technique@malmedy.be

Service Urbanisme

9. Place du Châtelet Tél. 080/799.642 urbanisme@malmedy.be

Bibliothèque communale

7A, Place du Châtelet Tél 080/799.930 Fax 080/330.061 bibli.malmedy@skynet.be les lundis et mardis de 15h à 18h les mercredis et vendredis de 10h à 18h et samedis de 9h à 13h

Animateur-formateur Multimédia

7A, Place du Châtelet 080/799.935 Epn.malmedy@skynet.be

Animatrice du projet pour ados « Hors-champ »

7A, Place du Châtelet 080/799.930 Hors.champ@yahoo.fr

Plaine de jeux couverte « Les Canaillous »

3, rue Frédéric Lang Tél 0494/263.485

Académie de Musique

1. Ruelle des Capucins Tél 080/338.925 Fax 080/771.607 aca.malmedy@skynet.be

Hall des Sports

1. Av du Pont de Warche Tél 080/799.050 Fax 080/799.059 hall.sport@belgacom.net

Royal Syndicat d'Initiative

10. Place du Châtelet Tél 080/799.635 ou 080/799.652 Fax 080/339.222 josiane.albert@publilink.be

Maison du Tourisme des Cantons de l'Est

29a, Place Albert 1er Tél 080/330.250 Fax 080/770.588 maisondutourisme@eastbelgium.com

CPAS

2a, Place des Arsilliers Secrétaire : André MELCHIOR Tél 080/799.730 - 799.736 Fax 080/799.749 andre.melchior@publilink.be

Hall « Malmedy Expo »

3, rue Frédéric Lana Tél 080/39.82.32 Fax 080/398.233 rca@skynet.be

Clinique Reine Astrid

2, rue Devant les Religieuses Tél 080/793.111

Police locale

Zone de Stavelot - Malmedy Zoning Industriel 7, rue Ol'z-Eyos Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h Tél 080/281 860 ou 101 en cas d'urgence

Pompiers

1, Rue Joseph Werson Tél 080/337.127 Fax 080/771.819 GSM 0476/729.997 pompiers.malmedy@swing.be

Parc à Conteneurs

1, Avenue de Norvège Tél 080/339.311 du lundi au vendredi de 10h à 18h samedi de 9h à 18h de mai à octobre : jusqu'à 19h

Le Collège

Bourgmestre: André DENIS

sécurité, état-civil, population culte, agriculture, patrimoine, protocole, environnement, eaux et forêts, démocratie et l'emploi.

GSM: 0495/539.010

E-mail: bourgmestre@malmedy.be

Secrétariat : Patricia COLLETTE - 080/799.612

1er Echevin: Yves BARTHELEMY

économie, industries, PME, commerce, tourisme, culture, bibliothèque, ludothèque. GSM: 0495/778.417

E-mail: yves.barthelemy@skynet.be Secrétariat : Josiane ALBERT - 080/799.635 Yvette LEMAIRE - 080/799.624

2ème Echevin : André BLAISE

sport, jeunesse, loisirs, informatique, bulletin communal, aménagement du territoire et urbanisme.

GSM: 0475/626.886 E-mail: a.bl@belgacom.net

Secrétariat : Patricia COLLETTE - 080/799.612 sport - jeunesse - loisirs

Benoit FOURGON - 080/799.616 informatique - internet Françoise HECK - 080/799.631 Luc HURDEBISE - 080/799.633

urbanisme & aménagement du territoire Joëlle VANNESTE - 080/799.642

3ème Echevin : Jean-Marie BLAISE

finances, budget, personnel et gestion communale.

GSM: 0497/515.846

E-mail: jean-marie.blaise@skynet.be Secrétariat : Françoise HECK - 080/799.631

4ème Echevin : Isabelle BOEMER

travaux, bâtiments communaux, parcs et jardins, énergie.

GSM: 0496/875.462

E-mail: isabelle.boemer@swing.be

Secrétariat : Laurence GLAUDE - 080/799.646 énergie

Danielle MEYER - 080/799.620

5ème Echevin: Josiane MELCHIOR-WARLAND

enseignement, accueil extrascolaire, bâtiments scolaires, affaires sociales et seniors. GSM: 0497/725.335

e-mail: j.warland@publilink.be

Secrétariat : Yvette LEMAIRE - 080/799.624 Arlette WATHELET - 080/799.623

Président du CPAS : Hubert CREMERS

mobilité et logement. Gsm: 0495/536.536

e-mail: hubertcremers@skynet.be

Secrétariat : Laurence GLAUDE - 080/799.646